



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2016

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- Les Adjoints : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, Mme Sylvie FINKLER, M. Thierry FREY, M^{me} Annie HEYWANG, M. Michel MECKERT, Mme Martine NUSS, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Néant

1 – Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Mars 2016 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Compte de Gestion et Compte Administratif C.C.A.S. (Information)

M. le Maire, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S. informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration a adopté le compte de gestion 2015 de M. le Comptable du trésor ainsi que le compte administratif 2015 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015	4 469,78 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2015	4 500,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.....	30,22 €
Excédent de fonctionnement reporté 2014.....	2 965,51 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	2 995,73 €

3 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Le Conseil Municipal
délibère et

DECIDE de ne pas modifier les taux des taxes municipales

ADOPTÉ les taux tels que présentés sur l'état de notification 2016 par la Direction des Services Fiscaux, à savoir :

Taxe d'habitation	19,16 %
Taxe sur le foncier bâti	14,83 %
Taxe sur le foncier non bâti	47,37 %

Adopté à l'unanimité

4 - Budgets Primitifs 2016

A – Budget général

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2016 établi par M. le Maire et la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2016 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	825 131,84 €
Recettes de fonctionnement	825 131,84 €
Dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)	632 280,21 €
Recettes d'investissement	632 280,21 €

Adopté à l'unanimité

B – Budget C.C.A.S. (pour information)

M. le Maire, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S. informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif 2016 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	7 495,73 €
Recettes de fonctionnement	7 495,73 €

5 - Divers

Aucun point divers n'est discuté.

La séance est levée à 20 h 40.



Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Samedi 30/04/2016 à 20 H	Concert GOSPEL dans notre belle Eglise rénovée
Dimanche 01/05/2016	Course d'orientation organisée par le ski club de Barr (près du terrain de football)
Jeudi 05/05/2016	Journée « Portes ouvertes » à la Ferme de Truttenhausen
Jeudi 05/05/2016	Marche populaire Au bénéfice des Enfants pauvres du Sri Lanka

2 – Combiné du Vignoble – Duathlon

Le passage du Duathlon est prévu le Samedi 21 Mai 2016, entre 17 H et 19 H 30, Entrée nord Rue principale, puis direction Truttenhausen par le Rue du Kritt. L'arrêté réglementant la circulation et le stationnement va être diffusé sur le site et affiché au tableau principal à la mairie. D'avance, merci à tous pour leur compréhension et leur collaboration à la réussite de cette manifestation sportive.

3- Fermeture des déchèteries et rattrapages des collectes des ordures ménagères du mois de mai.

En raison d'une réunion d'information, toutes les déchèteries seront fermées le vendredi 29 avril de 8 h à 13 h. Elles seront ouvertes de 13 h à 17 h.

Les communes qui auraient dû être collectées (bacs gris ou bacs jaunes) le lundi 16 mai 2016 seront collectées le samedi 14 mai 2016.

4 – Recensement

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en Mairie. Celui-ci est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire.

5 – Nettoyage des trottoirs et des rigoles (Rappel)

Il est rappelé qu'il incombe aux habitants de nettoyer les trottoirs et les rigoles situés le long de leurs habitations.

6 – Stationnement dans la Commune (Rappel)

Le problème est récurrent, et insoluble si personne ne fait preuve de civisme. Il est regrettable d'observer le stationnement de véhicules sur les trottoirs obligeant ainsi les piétons à emprunter la voie de circulation et les mettant ainsi en danger. Il serait également souhaitable que les personnes disposant d'un garage l'utilisent et laissent libres les quelques rares places de parking du domaine public.

7 - Utilisation de l'eau des fontaines du village

Il est strictement interdit de brancher un tuyau d'arrosage sur les fontaines du village. Tout contrevenant s'expose à une amende.